



## REGLEMENT INTERIEUR

### ✓ Horaires d'admission et de sortie des chiens :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00
- Le samedi de 9h00 à 11h00 et de 16h00 à 18h00
- Le dimanche de 11h00 à 12h00 et de 18h00 à 19h00
- Pas d'arrivée le dimanche et les jours fériés

### ✓ Déroulement du séjour :

- Les chiens sont placés par deux ou trois par chenil selon leurs tailles et affinités.

### ✓ Tarifs :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Pour un chien   | 30.00 €           |
| - Dès deux chiens   | 27.00 €/par chien |
| - Dès trois chiens  | 24.00€/par chien  |
| - Pension uniquement en journée   | 22.00 €           |
| - Supplément pour chauffage   | 2.00 €/jour       |
| (facturé uniquement en cas de demande du client si la température est clémente) |                   |

- ✓ Toute journée commencée est due, sauf le jour du départ si celui-ci a lieu avant 11h00 (12h00 pour le dimanche), si celui-ci a lieu après 11h00 le tarif journée 21.00 € sera appliqué.

- ✓ Pour les longs séjours (plus d'un mois) la pension appliquera un tarif réduit qui sera discuté avant la réservation.

### **BEL HORIZON Sàrl**

423 Route de Letrecas, 74250 Saint-Jean-de-Thôlome  
Tél. 06.77.93.97.38/ pensioncanine-belhorizon@orange.fr



- ✓ Pour valider la réservation :

Hors saison haute (d'octobre à mai) un acompte de 30% de la somme due pour la totalité du séjour est demandé, le solde est à régler à l'arrivée du chien.

Saison haute (de juin à septembre et vacances scolaires) : un acompte de 50% de la somme due pour la totalité du séjour est demandé, le solde est à régler à l'arrivée du chien.

Supplément chauffage : celui-ci sera réglé au moment du départ du chien.

- ✓ Mode de paiement accepté : chèque, espèces, virement bancaire.
- ✓ Une facture acquittée sera remise au client au moment du départ du chien.
- ✓ Annulation de la réservation :

Le client s'engage à régler 50% du montant du séjour si l'annulation intervient et est communiqué à la pension dans les 8 jours précédents la date d'entrée prévue.

Si l'annulation est communiquée à la pension moins de 8 jours avant la date prévue d'entrée la pension est en droit de réclamer la totalité du montant du séjour réservé et le client reconnaît devoir s'en acquitter sous dix jours à compter de la date d'annulation.

Le montant d'un acompte perçu par la pension n'est pas remboursable, sauf en cas d'empêchement d'ordre médical concernant l'animal, état dûment justifié par un certificat médical émis par le vétérinaire ou cas de force majeure concernant les propriétaires (maladie, deuil, etc.) qui serait porté à la connaissance de la pension et laissé à son appréciation.

- ✓ Si le départ du chien a lieu après la date fixée, les jours supplémentaires de pension seront facturés au tarif en vigueur et réglés au moment du départ du chien.
- ✓ Nous sommes au regret de ne pas pouvoir accepter les chiennes en chaleur et les chiens catégorisés, merci de votre compréhension.
- ✓ Tout chien non récupéré à la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné.
- ✓ Tous les chiens doivent être à jour dans leur protocole de vaccination.

### **BEL HORIZON Sàrl**

423 Route de Letrecas, 74250 Saint-Jean-de-Thôlome  
Tél. 06.77.93.97.38/ pensioncanine-belhorizon@orange.fr



- ✓ Vaccins demandés : CHPPiL + Toux du chenil. Datant de plus de 15 jours et de moins d'un an.
- ✓ Tous les chiens doivent être traités contre les puces et les tiques et être déparasités.
- ✓ Tous les chiens doivent être identifiés.
- ✓ Les propriétaires s'engagent à nous communiquer sur la fiche de renseignements les risques que peuvent présenter leurs chiens dans tous les domaines, notamment caractériel et physiologique.
- ✓ La pension s'engage à consulter le vétérinaire de son choix si nécessaire.
- ✓ Tous les frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire.
- ✓ La pension ne pourra être tenue responsable en cas de maladie, blessure, ou décès du chien pendant et après le séjour.  
La pension accepte d'administrer des traitements médicaux simples aux conditions qu'ils fassent l'objet d'une ordonnance vétérinaire et qu'ils ne nécessitent pas de compétences particulières, mais en cas de décès suite à la maladie traitée la pension décline toute responsabilité.
- ✓ Pour le bien être de votre animal et lui éviter tout changement dans son régime alimentaire, la pension ne fournit pas les croquettes.
- ✓ La pension accepte les paniers, jouets, etc. Elle ne sera pas tenue pour responsable des dégâts éventuels sur ces derniers lors du séjour.
- ✓ La pension n'assure pas le toilettage des chiens.
- ✓ Les documents suivants sont à remettre à la pension pour la totalité du séjour : carnet de vaccination, carte d'identification I-CAD.
- ✓ En cas de litige, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de trouver une solution à l'amiable. Sans accord le tribunal compétent sera celui dont dépend le siège social de la pension.

## **BEL HORIZON Sàrl**

423 Route de Letrecas, 74250 Saint-Jean-de-Thôlome  
Tél. 06.77.93.97.38/ pensioncanine-belhorizon@orange.fr